



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF du  
4 février 2020

## **La loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture est toujours justifiée ! L'USPF est contre son abrogation et s'oppose au transfert d'environ 100 millions de francs de coûts salariaux à la charge des familles paysannes.**

**Le Contrôle fédéral des finances (CDF) recommande d'intégrer les allocations familiales dans l'agriculture à la loi fédérale sur les allocations familiales et d'adapter leur financement. L'USPF s'étonne des recommandations formulées dans ce rapport, autant que du moment de sa parution. La loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture est toujours bien-fondée. Dans la politique agricole actuelle, elle est encore maintenant la seule mesure de politique sociale en faveur des familles paysannes et des employés agricoles. Les allocations sont conçues de telle manière qu'elles apportent un soutien là où il est le plus nécessaire, à savoir dans les régions de montagne et pour la main-d'œuvre.**

Certes, les allocations familiales et de ménage dans l'agriculture trouvent leur origine dans les années d'après-guerre, mais leur sens et leur utilité a été examinée et confirmée à plusieurs reprises, la dernière fois en 2011 et dans la perspective de la PA 2014-17. De ce fait, il a été tenu compte de la faiblesse des revenus dans l'agriculture. Ce raisonnement est valable encore à ce jour. Sont en particulier soutenues les familles qui ne peuvent pas obtenir un revenu annexe pour différentes raisons, ni obtenir grâce à celui-ci les allocations pour enfant et de formation. Les allocations de ménage, de même que les suppléments pour les régions de montagne permettent aussi d'adapter le soutien aux réalités vécues. Des raisons organisationnelles et réglementaires ne peuvent pas justifier une modification des bases légales, ce d'autant que les cantons mentionnés dans le rapport n'invoquent pas de travail supplémentaire impliquant des coûts. Cela n'est pas une surprise compte tenu du recul du nombre total des bénéficiaires, de la diminution du nombre des exploitations agricoles et des enfants par famille, de l'augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation et du nombre croissant d'exploitations agricoles à temps partiel. Dès lors, les coûts pour la Confédération et les cantons baissent de manière constante.

En cas de suppression des allocations familiales dans l'agriculture, des coûts salariaux supplémentaires de près de 100 mio, devraient être supportés par l'entier de l'agriculture et par les familles paysannes en particulier. Cela serait difficilement supportable dans les conditions actuelles et rendrait la profession encore moins attrayante, tant pour les indépendants que pour les employés. Pour l'USPF, ce sont des raisons déterminantes pour ne pas remettre en question un outil social aussi important.

**A propos :** *l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales est active depuis 1932 en faveur des femmes et des familles de l'espace rural. L'USPF a pour objectif de promouvoir et de représenter les aspects professionnels, économiques, sociaux et culturels de ses 58'000 membres – paysannes et femmes rurales.* [www.paysannes.ch](http://www.paysannes.ch)

### **Renseignements supplémentaires :**

*Liselotte Peter, vice-présidente et présidente de la commission de politique agricole USPF*  
[peter@landfrauen.ch](mailto:peter@landfrauen.ch), tél. 078 605 62 63

*Gabi Schürch-Wyss, présidente de la commission de politique familiale et sociale USPF*  
[schuerch@landfrauen.ch](mailto:schuerch@landfrauen.ch), tél. 079 735 08 77